



COMMUNE DE **SAINT-CERGUE** - Municipalité

Préavis municipal No 15/2021

Concernant la compétence financière extrabudgétaire de 30'000 francs (trente mille) par chapitre du budget et par an.

Délégué municipal : Paul Ménard

Au Conseil communal de Saint-Cergue

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Buts

Le présent préavis a pour but d'autoriser la municipalité d'une compétence financière extrabudgétaire pour la nouvelle législature.

2. Exposés des motifs

Dans le cadre de l'exercice de sa fonction, il peut arriver à la municipalité de devoir engager des frais supérieurs à ce que prévoit le budget.

Il est nécessaire que la municipalité puisse disposer d'une compétence extrabudgétaire d'un montant de 30'000 francs (trente mille) par chapitre du budget, ceci pour pouvoir intervenir dans un domaine ou un autre sans avoir à déplacer une commission du conseil pour des sommes inférieures à 30'000 francs (trente mille), et en évitant d'utiliser la voie des crédits complémentaires.

Cette compétence sera utilisée dans le cadre de l'article 11 du règlement sur la comptabilité des communes vaudoises.

Dans le précédent préavis 12/2016 adopté en Conseil communal du 6 septembre 2016, il était indiqué un montant de 20'000 francs (vingt mille), montant inchangé depuis 1998.

3. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de St-Cergue,

- vu le préavis No 15/2021 de la municipalité,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

- De donner à la municipalité la compétence financière extrabudgétaire de 30'000 francs (trente mille) par chapitre du budget et par an.

Ceci pour la législature du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026, et au plus tard le 31 décembre de l'année de renouvellement des autorités

Ainsi délibéré en séance de municipalité, le 12 juillet 2021

Au nom de la municipalité

Le syndic



Paul Ménard



La secrétaire



Joëlle Carriot